

RÈGLEMENT

1. À leur arrivée, les clients doivent déclarer : le nombre exact de personnes souhaitant être hébergées au nom du même noyau familial, la période exacte du séjour souhaité ; les clients devront également présenter leur document d'identité pour l'enregistrement. Ce document leur sera rendu uniquement au moment du départ ; enfin, les clients devront lire le règlement interne.
2. Il est obligatoire de porter le "pass-bracelet" bien visible pendant toute la durée du séjour ; ce bracelet d'accès est également indispensable pour accéder à la piscine et à la plage, de même que pour entrer et sortir du village.
3. Les visiteurs ne sont pas admis, sauf sur autorisation de la direction. Les hôtes en visite doivent remettre leur document d'identité à l'entrée et payer le montant fixé pour une journée conformément au tarifaire en vigueur ; Les hôtes en visite doivent quitter le village avant 22.00 heures.
4. La Direction se réserve le droit, sans appel possible, de ne pas accepter les campeurs jugés indésirables ou en surnombre.
5. L'horaire du bureau et des différents services est celui exposé dans chacun des locaux intéressés.
6. Toutes les opérations de caisse, comme le paiement du solde du séjour, les dépôts ou prélèvements, peuvent être effectués de 10.00 heures à 12.00 heures et de 17.00 heures à 19.00 heures. Les chèques italiens et les Euro-chèques ne seront acceptés que lorsqu'ils auront été déposés au moins 5 jours avant le départ. L'établissement accepte les cartes de crédit suivantes:



7. Les campeurs, le jour du départ, doivent quitter leur emplacement avant 12.00 heures ; après cet horaire ils devront payer le montant fixé pour une autre journée entière, selon le tarifaire.
8. Le jour du départ, les clients qui séjournent dans un des différents types d'appartements doivent quitter les locaux avant 9.00 heures.
9. Par disposition de loi, les clients qui effectuent des déplacements d'entrée et de sortie du camping doivent obligatoirement communiquer ces mouvements aux personnes préposées à la réception (check-in). Tout mouvement non communiqué sera considéré comme une présence dans le camping, à tous les effets, et sera donc régulièrement facturée au client.
10. L'argent, les bijoux et les objets de valeur peuvent être déposés gratuitement auprès de la Direction, qui décline dès à présent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets non déposés.
11. La barrière d'entrée et d'accès à la route nationale 16 restera fermée de minuit à 7 heures ; pendant ces heures, il sera possible d'entrer et de sortir du village uniquement sous la supervision du gardien de nuit. La barrière située près de la Direction restera fermée de 14.00 heures à 16.00 heures et de 23.00 heures à 7.00 heures. Par conséquent il sera impossible d'entrer et de sortir en voiture, moto, etc., pendant ces horaires. La barrière d'accès à la plage restera fermée de minuit à 6.00 heures du matin.
12. Il est strictement interdit de circuler dans le camping en moto ou mobylette avec le moteur en marche ; il est permis de circuler à bicyclette mais uniquement à vitesse modérée. Les voitures pourront circuler mais uniquement et obligatoirement au pas.
13. Il est strictement interdit d'allumer des feux et le barbecue dans le camping.
14. Les campeurs sont invités à respecter scrupuleusement le silence pendant les heures de sieste, de 14.00 heures à 16.00 heures, et de repos nocturne, de 23.00 heures à 7.00 heures. Pendant ces horaires de repos, il est strictement interdit : d'entrer ou de sortir du camping avec un véhicule, d'écouter la radio, la télévision ou autre à volume élevé, de circuler en auto, moto, bicyclette ou autre.
15. Les clients sont priés de respecter les installations, équipements, le matériel du camping, pour lesquels la Direction se réserve de demander des dommages et intérêts en cas de dégradation/dommages.
16. Les parents sont vivement priés de surveiller et accompagner leurs enfants, en particulier les plus jeunes, lorsque ces derniers se rendent aux services hygiéniques-toilettes, à la piscine et dans le parc à jeux.
17. Les clients sont priés d'utiliser les services hygiéniques-toilettes conformément à l'usage spécifique pour lequel ils sont conçus, et de les laisser en parfait état ; les clients sont priés de jeter les ordures et déchets, en prenant soin de respecter le ramassage sélectif, en utilisant les différents bidons prévus pour cela installés dans l'espace du camping.
18. Il est interdit d'utiliser les appareils suivants : fers à repasser, fourneaux électrique, frigos à résistance, car l'énergie électrique (exprimée en kW) est réservée à l'éclairage.
19. Il est strictement interdit d'endommager, arracher, couper, cueillir les plantes, attacher des ficelles ou cordes, endommager les équipements du camping, de même que de creuser des trous ou rigoles autour des tentes, de verser des liquides bouillants, salés ou d'évacuation sur le terrain. Il est interdit de monter des bâches, toiles, ou structures métalliques au-dessus des roulottes et vérandas, ou de les attacher aux arbres. La Direction décline toute responsabilité en cas de dommages aux personnes et/ou aux choses dus à la chute d'arbres et/ou de branches, de même qu'en cas d'autres dommages dus à une calamité naturelle, accidentelle et/ou imprévisible.
20. L'utilisation des équipements, y compris la piscine, le parc de jeux, et autres, se fait aux propres risques et périls des utilisateurs.
21. L'utilisation de la piscine est gratuite pour les clients ; la Direction se réserve le droit de limiter les accès en haute saison, afin de garantir l'efficacité et la qualité du service offert.
22. Les personnes mineures n'ont pas le droit de séjourner dans le village si elles ne sont pas accompagnées de leurs parents ou de membres responsables majeurs de leur famille.
23. Toute maladie infectieuse doit être immédiatement déclarée à la Direction.
24. Il est strictement interdit d'introduire des animaux, y compris domestiques (chiens, etc.), dans le village.
25. L'entrée dans le village-camping comporte l'acceptation intégrale et le respect total du présent règlement, qui pourra être complété et mis à jour au moyen de toutes les normes supplémentaires que la Direction jugera utile de définir et mettre en oeuvre dans le but d'améliorer le fonctionnement de la structure.
26. Le personnel du village-camping est autorisé à faire respecter le règlement et à signaler à la Direction les personnes qui ne le respectent pas. Toute personne ne respectant pas scrupuleusement ce règlement sera immédiatement éloigné de la structure.

SOUSCRIRE

**Nous sommes heureux de vous compter parmi nos hôtes
Nous vous souhaitons un excellent séjour
tranquille et heureux dans notre village.**



RÈGLES

- A. Les structures, bungalows et mobil homes, ne peuvent pas être occupés avant 16 :00 heures et le départ ne doit pas lieu après 9 :00 heures du matin le samedi.
- B. Le jour de départ, les clients doit débayer la cuisine et le frigidaire.
- C. Les vaisselles, les assiettes, les verres et couverts sont préparés suivant le nombre de personnes que la structure est à meme de loger et il n'est pas possible d'en demander des autres.
- D. Les clients sont obligés de garer leurs les voitures dans l'emplacement indiqué par la Direction. Les voitures pourront circuler dans le Campin Village que pour les opérations de chargement et déchargement, et elles doivent obligatoirement avancer à pas d'homme.
- E. Les clients sont invités à respecter l'horaires de silence de 14:00 heures à 16:00 heures, et de repos nocturne, de 23:00 heures à 7:00 heures du matin. Pendant ces horaires il est interdit : d'entrer et sortir du Campin Village avec véhicules, d'écouter la radio, la télé à plein volume, de circuler en auto, moto et bicyclette.
- F. Les clients doivent jeter les ordures et déchets utilisant les différents poubelles installées le long des rues du Camping Village
- G. Au moment de leur arrivée, les clients doivent payer, au comptant une caution de € 100.00, qui sera rendue le jour du départ, après le controle de la Direction. Les services non inclus dans le sèjourn, doit etre payée ou comptant ou moins deux journ avant le départ.
- H. Les dommages eventuels doivent etre immédiatement communiqués à la Direction, qui s'occupera de l'entretien ou le substitution.
- I. La linge pour les lit et pour la salle de bain peut- être loué à la Direction. La demande doit être effectuée au moins 2 jours avant l'arrivée. Il est obligatoire de changer la linge au vendredi. Le prix son les suivants : € 8.00 pou le change du linge pour lit à deux places, € 7.00 pour le lit à une place, € 6.00 à personne pour le change du linge pour la salle de baine.

SOUSCRIRE
